



CONVENTION D'INTÉGRATION

Annexe au contrat d'accueil

Votre enfant va dans quelques mois ou semaines, rejoindre notre garderie.

Ce nouvel environnement sera pour lui l'occasion de découvrir des espaces de jeux, de socialisation et d'exploration.

Pour permettre le passage « en douceur » de l'enfant du milieu familial à celui de la garderie et pour faciliter son intégration, l'équipe éducative vous proposera une première rencontre entre les parents, l'enfant et l'éducatrice de référence.

La période d'adaptation est mise en place sur une durée de 2 à 4 semaines d'entente avec les parents et en considération de l'âge de l'enfant.

- S'il s'agit d'un bébé accueilli au terme du congé maternité : **quatre semaines** seront nécessaires à l'enfant pour intégrer et faire connaissance, à son rythme, des espaces et des personnes qui l'accueilleront au moment de la reprise de l'activité professionnelle de la maman. Deux visites hebdomadaires, au minimum, seront planifiées, en concertation avec l'éducatrice de référence qui tiendra compte en particulier, des rythmes du bébé et de ses besoins spécifiques.
- S'il s'agit d'un enfant plus âgé qui a déjà été confié à une accueillante de jour ou à une autre structure d'accueil par exemple : 2 à 3 semaines suffiront, d'entente avec l'éducatrice ou l'éducateur de référence qui évaluera la capacité d'intégration de votre enfant. Les visites seront ainsi organisées pour lui permettre d'être confié à La Case dans des conditions adaptées à ses besoins spécifiques.

Les modalités de cette période d'intégration ainsi que les dates et horaires des visites vous seront précisées lors de la première rencontre avec l'éducatrice ou l'éducateur « référent/e ».

En aucun cas un enfant ne sera confié à la structure sans qu'il y soit préparé.

Par conséquent les parents s'engagent à consacrer suffisamment de temps à cette période d'intégration progressive. L'enfant a besoin de temps pour construire des repères nouveaux et s'adapter à de nouvelles personnes.

Organisation de la période d'intégration

- La 1^{ère} semaine permet de faire connaissance, de partager des informations utiles et nécessaires au bon déroulement des journées de votre enfant à la garderie.
- Les semaines suivantes serviront à repérer la capacité de l'enfant à découvrir, explorer et intégrer son nouvel environnement par des séparations successives et progressives en terme de durée (15 minutes la première fois, puis 1 heure...2 heures, une demi-journée, une demi-journée avec sieste et enfin une journée complète).

Définition de l'intégration progressive

L'adaptation est un temps privilégié pour faire connaissance et apprendre à se faire confiance. Elle permet de faire le lien avec l'enfant, sa famille et l'équipe de « La Case ».

Au moment donc de l'inscription définitive de votre enfant à la garderie, nous vous inviterons à faire connaissance avec le groupe qui l'accueillera. Lors de son arrivée à la Case, il sera accueilli de manière privilégiée par une éducatrice ou un éducateur de référence, pendant toute son intégration. Petit à petit, il fera également connaissance avec les autres professionnel/le/s présent/e/s sur le groupe.

Cette période de transition permet à votre enfant de passer progressivement de son univers familial à un lieu de vie nouveau : la garderie. Elle permet de faire mutuellement connaissance et de créer progressivement une relation de confiance nécessaire au bien-être de votre enfant à la garderie.

C'est également un moment d'échanges et de communication intense autour de l'enfant et de son histoire personnelle et familiale, de ses habitudes, de ses rituels. L'éducatrice/teur de référence récoltera des informations utiles qui vont permettre un accueil personnalisé, tenant compte des besoins et spécificités de chacun des enfants accueilli (ses besoins, sa personnalité, ses heures de repas, de repos, son doudou, ce qu'il aime ou n'aime pas, etc..).

Pour que cette première expérience soit positive, enrichissante et réussie, nous insistons sur votre disponibilité et votre collaboration. Il est donc indispensable que vous respectiez les jours et les horaires prévus, afin de garantir la disponibilité de l'éducatrice/ éducateur.

Les premières visites seront organisées pour que vous puissiez passer du temps avec votre enfant, petit à petit, des séparations de courte durée vous seront proposées, histoire de permettre à l'enfant de s'habituer progressivement à ce nouvel environnement. Au fil des semaines, l'enfant passera 1 heure, puis deux, puis une matinée, une matinée et une sieste et enfin une journée complète à la garderie. En tout temps vous pourrez nous appeler et savoir comment se passe cette séparation.

Les parents qui inscrivent leur/s enfant/s à la Case, s'engagent à respecter cette modalité d'inscription et acceptent d'accorder un temps nécessaire à cette intégration progressive.

Lieu et date _____

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2